

## 857 communes franciliennes engagées dans la **réduction des pesticides**



dont  
**157 ayant atteint  
l'objectif zéro**

# L'EAU

Une ressource relativement abondante, mais avec des tensions locales et une qualité problématique.

## 1 LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est indispensable à la vie. Sa qualité a une incidence directe sur la santé. Par son fort pouvoir d'entraînement et de dilution, c'est aussi un élément très fragile, susceptible de recueillir tôt ou tard presque tous les polluants. C'est donc une ressource essentielle, à caractère patrimonial.

L'eau est densément présente sur la majeure partie du territoire francilien. Ceci explique qu'elle n'ait fait défaut en quantité que localement par le passé. Cependant, les épisodes de sécheresse exceptionnelle (2003 et 2006) ont montré l'attention à porter à ce sujet, et de réelles tensions liées aux prélèvements sont mises en évidence, à l'étiage, sur les milieux aquatiques et humides de certaines têtes de bassin. De plus, la qualité de certaines rivières et des nappes souterraines pêche de façon chronique, ce qui accroît la tension sur la ressource en eau potable, particulièrement dans les milieux ruraux concernés par l'utilisation exclusive d'eau souterraine, sur la nappe du Champigny et la nappe de Beauce<sup>(1)</sup> par exemple.

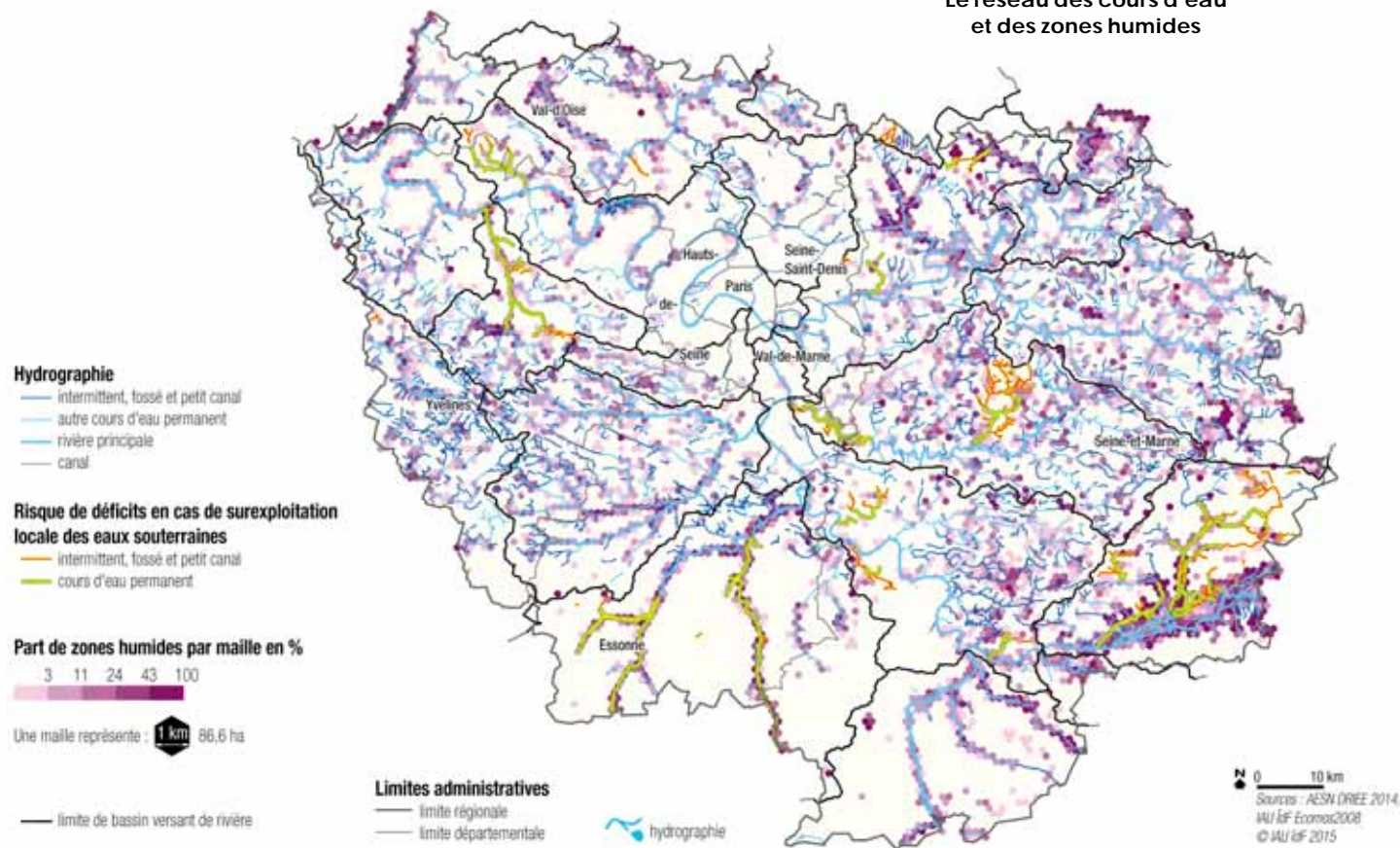


Ph. Montillet/IAU idf

Le Loing à Bagneaux-sur-Loing (77)

(1) Les nappes de Beauce et du Champigny ont été classées en zones de répartition des eaux (ZRE), respectivement par les arrêtés du 11 septembre 2003 et du 31 juillet 2009. Ce classement permet un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

## Le réseau des cours d'eau et des zones humides



Le réseau hydrographique d'Île-de-France présente un « chevelu » très développé, à part sur quelques plateaux relativement plus secs (exemple des vallées sèches du Sud-Essonne) et au cœur de l'agglomération parisienne où le petit réseau hydrographique a souvent été enfoui. Au total, près de 7 677 km de cours d'eau et de canaux navigables drainent les eaux superficielles. Les cours d'eau permanents représentent 4 367 km (cours d'eau de plus de 7,5 m de large : 1 479 km ; cours d'eau de moins de 7,5 m de large : 2 888 km).

Les cours d'eau temporaires et les fossés correspondent à 2 651 km, mais ce chiffre pourrait évoluer au détriment du réseau permanent si



N. Corne-Viney/IAU idF

Plan d'eau de l'île de loisirs d'Étampes (91)

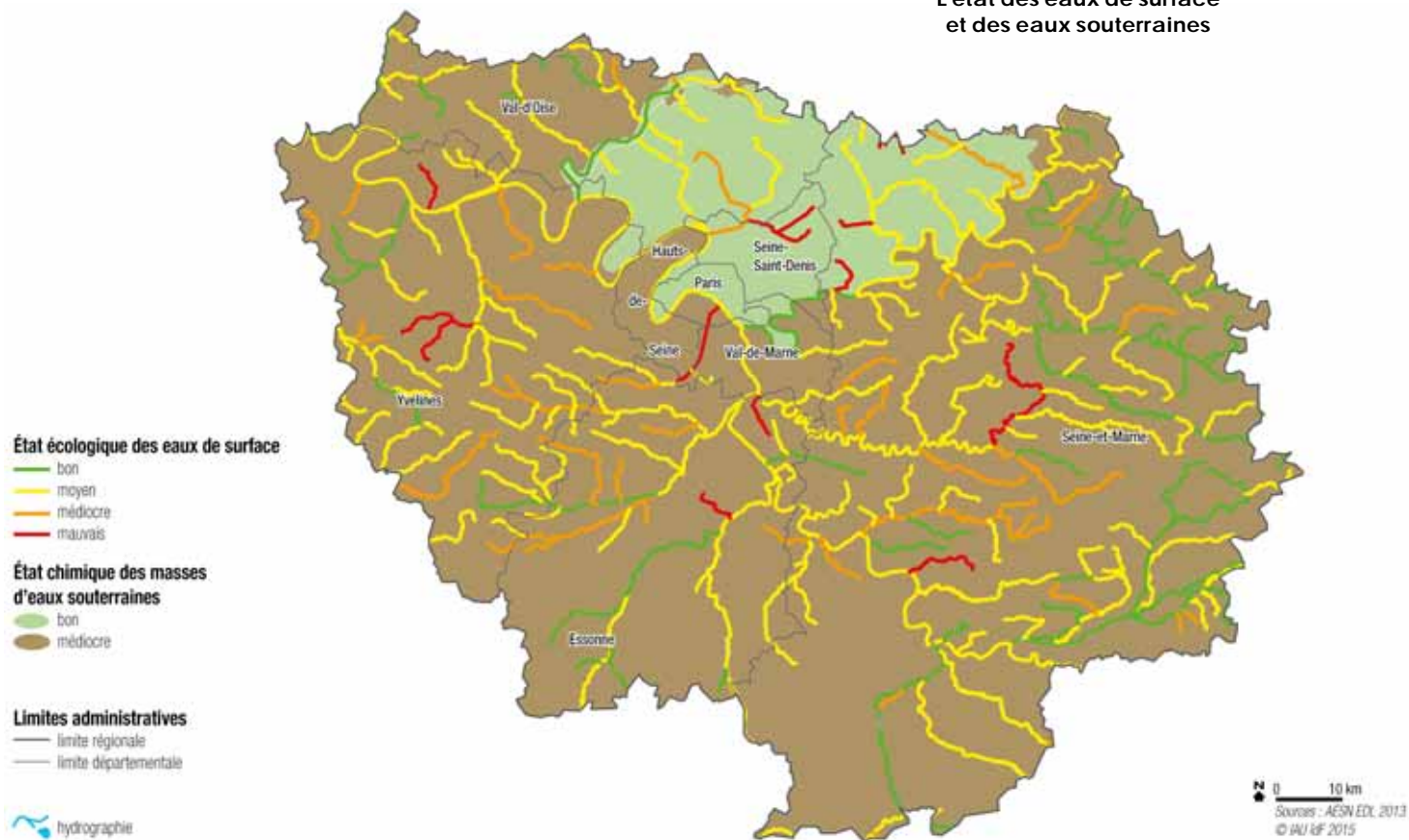
les rus et les rivières connaissent des assecs plus importants. Une cinquantaine de rivières et plusieurs centaines de rus et de rigoles marquent la toponymie régionale. Les principales rivières d'Île-de-France sont des affluents du fleuve Seine : la Marne, l'Oise, l'Yonne, le Grand Morin, le Petit Morin, l'Yerres, l'Essonne, l'Orge, la Juine, l'École, le Loing, le Lunain, l'Orvanne, l'Epte, la Viosne, la Mauldre, l'Yvette, la Bièvre, l'Ourcq... De nombreuses rivières comme l'Yonne, la Marne ou l'Oise naissent à l'extérieur de l'Île-de-France et y apportent leurs eaux. Le débit de la Seine, 493 m<sup>3</sup>/s en moyenne à Poissy (de 1975 à 2007) selon la direction régionale de l'environnement d'Île-de-France, doit donc beaucoup aux régions voisines situées en amont.

Les bassins versants de ces cours d'eau structurent le paysage et s'emboîtent en grandes unités hydrographiques appartenant au bassin de la Seine. La connaissance de ces bassins versants a permis de définir la partie superficielle des masses d'eau dans le cadre desquelles doit être assurée l'atteinte des objectifs de qualité et de quantité des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones protégées ou spécifiques, conformément au plan de gestion 2010-2015 du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands.

Les « surfaces en eau » (plans d'eau et cours d'eau) occupent au total, selon le Mos 2012, 15 597 ha en Île-de-France (soit 1,3 % de la superficie régionale). Les plans d'eau fermés représentent 55 % des surfaces en eau. Les 45 % restants correspondent aux cours d'eau et plans d'eau ouverts qui leur sont reliés.

À l'exception de quelques mares, il n'existe pas de plans d'eau naturels en Île-de-France. Certains sont le résultat de l'extraction de sables,

## L'état des eaux de surface et des eaux souterraines





de graviers ou de tourbe ; d'autres sont des bassins d'eaux pluviales ou de drainage. Les grands plans d'eau issus de carrières ont souvent été récupérés pour l'aménagement de bases de loisirs (par ex. Jablines ou Moisson) ou pour la pêche (par ex. les étangs de l'Es-sonne ou de la Bassée).

Au sud-ouest de Paris, un réseau d'étangs qui étaient reliés par des rigoles a été aménagé pour alimenter les grandes eaux de Versailles et d'autres parcs historiques (Marly, Saint-Cloud...), citons les étangs de Saint-Hubert en forêt de Rambouillet, de Saclay ou de Louveciennes. Des expériences se développent en Île-de-France pour conjuguer retenue des eaux pluviales et espaces verts ouverts au public (parc d'activités des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine), projet Cœur de ville à Fourqueux (Yvelines), nombreuses réalisations en Seine-Saint-Denis (cité des artistes à Noisy-le-Grand, jardin Mermoz à Villemomble, quartier de la Saussaie à Saint-Denis, etc.).

L'eau souterraine occupe les porosités et les vides des roches sédimentaires empilées pendant les temps géologiques. Seules les nappes aquifères supérieures sont approvisionnées directement par la pluie locale. Les autres reçoivent en plus des écoulements souterrains latéraux de sources ou de cours d'eau, provenant aussi des régions voisines. La qualité de ces nappes superficielles est menacée par les pollutions des habitants et des activités industrielles ou agricoles.

## 2 LES USAGES DE L'EAU, DES PRÉLÈVEMENTS EN DIMINUTION POUR LES COLLECTIVITÉS

Globalement, l'Île-de-France a la chance de connaître relativement peu de conflits dans l'usage de l'eau, sauf en grande couronne, grâce à l'interconnexion très développée des réseaux d'adduction d'eau potable, notamment sur la base de la ressource régulée des grands fleuves. Cette régulation est assurée par les grands lacs de Seine dont la première fonction est le soutien des étiages pour permettre la navigation. Cependant, localement, il pourrait y avoir des conflits d'usage autour d'une ressource en eau souterraine ou en termes d'aménagement du territoire, liés à des projets de développement surdimensionnés par rapport aux capacités du milieu naturel.

La baisse globale des prélèvements est liée à l'amélioration des processus industriels, à une moindre consommation domestique constatée depuis 10 ans (diminution des prélèvements de 1 à 2 %/an malgré

### Volumes d'eau prélevés (millions de tonnes) 2005-2012

Origine des prélèvements	Collectivités	Industrie : total	Industrie : refroidissement	Agriculture
Grande couronne	360,6	188	156,1	29,8
Petite couronne	550,5	497,2	471,5	0,14
<b>TOTAL 2012</b>	<b>911,1</b>	<b>685,2</b>	<b>627,6</b>	<b>29,9</b>
Total 2007	1 556,7	485,7	non disponible	15,4
Total 2005	1 420,5	722,9	non disponible	22,4

Source : AESN.

l'augmentation de la population, d'après les producteurs/distributeurs d'eau potable) mais aussi à la diminution des industries consommatrices d'eau (notamment la fermeture des centrales thermiques).

---

### 3 LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES, UNE SITUATION ENCORE INSATISFAISANTE

Les principaux cours d'eau, comme la Seine et la Marne, obtiennent une note d'état écologique « moyen », moins négative que les années passées, mais avec une morphologie<sup>(2)</sup> encore lourdement perturbée, ce qui devient limitant pour poursuivre une évolution satisfaisante. Par ailleurs, toutes les évolutions ne sont pas satisfaisantes, comme le montre l'état d'une partie des petites rivières et du chevelu des rus, particulièrement sensibles aux impacts et aux pollutions urbaines et agricoles.

Enfin l'état chimique des masses d'eaux souterraines reste préoccupant sur la majeure partie de l'Île-de-France.

---

### 4 LES ZONES HUMIDES

Au sens juridique, la loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou

temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les arrêtés du 24 juin 2005 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisent la définition de ces zones au sens de la police de l'eau, selon le double critère présence de végétation humide et caractéristique d'humidité des sols. Au sein des zones humides, Ecomos permet d'observer les milieux humides (réputés naturels). Ils représentaient en 2000 une superficie de 19 537 ha (plans d'eau sans végétation exclus). En 2008, il n'en reste que 17 933 ha, soit moins de 1,5 % du territoire francilien. Source : IAU Île-de-France, Ecomos 2008.

Les zones humides accueillent une grande variété de vies végétales et animales, souvent spécifiques. À condition d'avoir une certaine superficie, ce sont des milieux tampon qui favorisent la pérennisation de la biodiversité.

Par ailleurs, les zones humides, qui participent à la rétention des eaux des bassins versants, peuvent présenter un intérêt particulier dans la lutte contre le ruissellement ou constituer des zones adaptées à l'expansion des crues.

Elles sont d'autant plus précieuses en Île-de-France, région du nord de la France qui reçoit le moins de précipitations.

---

(2) La morphologie des cours d'eau, ou hydromorphologie, décrit les formes des cours d'eau, des chenaux et leur évolution temporelle. Elle détermine les conditions physiques d'existence d'habitats pour les espèces végétales et animales. Elle dépend du substrat, de l'érosion et des dépôts en lien avec les variations de débits du cours d'eau, de la présence plus ou moins continue de végétation, de sa composition en strates et de sa dynamique.

## 5 LA RENATURATION DES BERGES DE VOIES NAVIGABLES ET LE SCHÉMA RÉGIONAL ENVIRONNEMENTAL DES BERGES DES VOIES NAVIGABLES

La question est celle du rétablissement du corridor écologique des berges, sachant qu'un corsetage important de ces berges dans un milieu inerte de perrés, d'enrochements et de palplanches s'est progressivement produit depuis la fin de la guerre.

Or, les techniques de génie végétal étant aujourd'hui bien au point, les nombreux projets d'urbanisme touchant les berges dans la perspective de l'ouverture de la ville sur le fleuve constituent un moyen fondamental de retourner la tendance. C'est sans parler bien sûr des projets exclusivement environnementaux, sachant que le retour au bon état écologique des voies navigables bute principalement sur la pauvreté des habitats aquatiques, compte tenu des progrès réalisés pour la qualité de l'eau et des programmations en cours.

À partir de ce constat, et pour la première fois, un état des lieux assorti d'orientations a été réalisé et mis en ligne fin 2012 sur plus de 1 200 km de berges de cours d'eau navigables en Île-de-France (Seine, Oise, Marne, Yonne), en complément des travaux déjà réalisés par les départements et par les syndicats de rivières.

Le diagnostic environnemental des berges, phase descriptive et fondement du schéma environnemental, permet de connaître le niveau d'artificialisation des berges, l'état de la végétation terrestre et aquatique, les continuités écologiques longitudinales et transversales



Renaturation des berges à Neuville-sur-Oise (95) par le SMBO

Manuel Pruvost-Bouvattier/AU idf

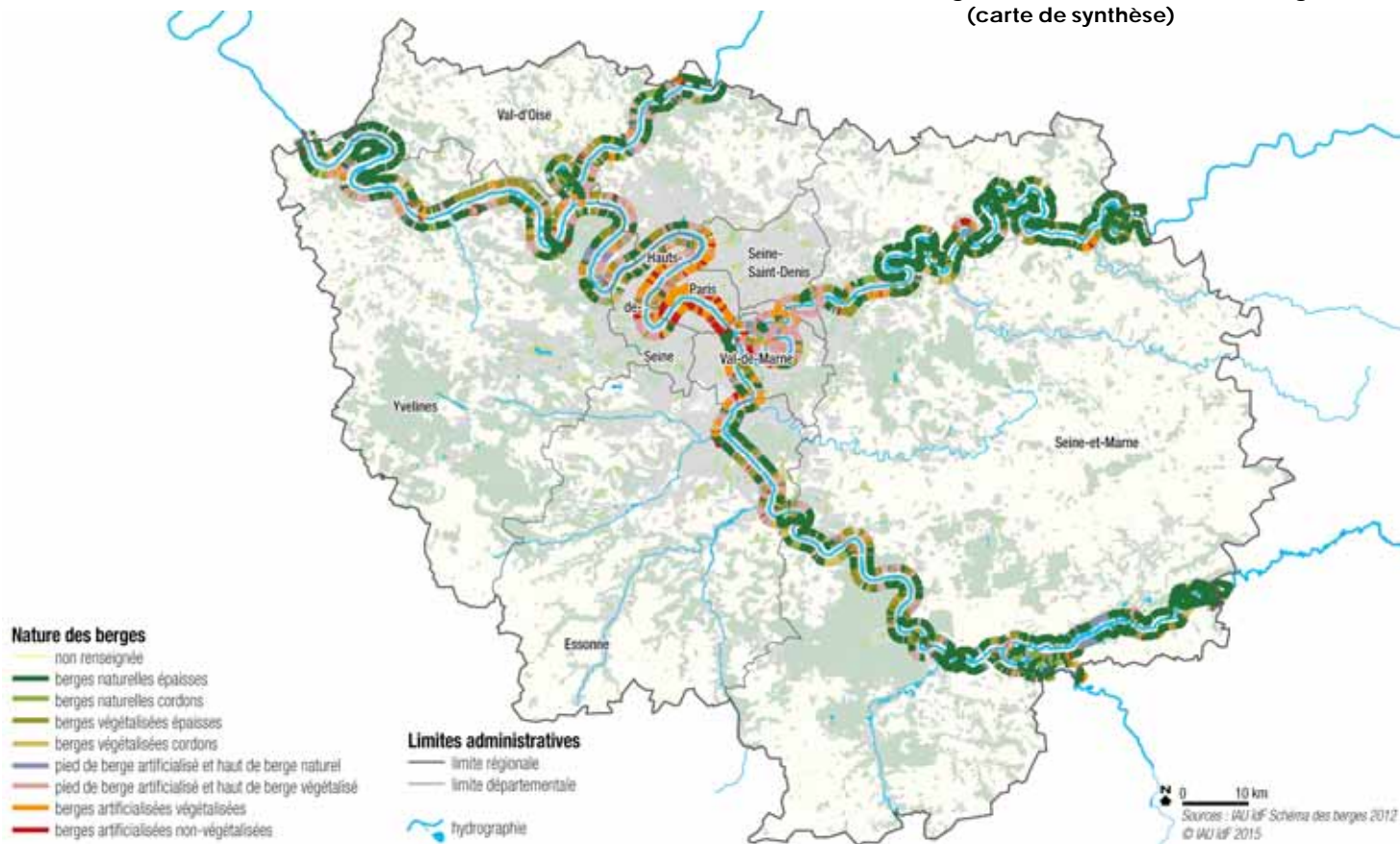


Renaturation des berges de l'Oise avec création d'une annexe hydraulique (SMSO) à Maurecourt (78)

Manuel Pruvost-Bouvattier/AU idf



## Le schéma régional environnemental des berges (carte de synthèse)



– terrestres et aquatiques –, la dynamique de mobilité des berges et les enjeux à proximité, et enfin les pressions auxquelles sont soumis les milieux des berges. Le résultat de ce diagnostic est synthétisé dans un atlas cartographique (231 cartes, 7 100 fiches tronçons) accessible sur le site de l'IAU îdF.

► <http://j.mp/bergesidf>

Voici quelques éléments issus de ce diagnostic :

- 16 % du linéaire pour lequel l'objectif est d'améliorer ou de reconquérir une continuité écologique en respectant les usages existants ;
- 22 % du linéaire à renaturer ;
- 26 % du linéaire pour lequel la végétation est à diversifier ou à épaissir ;
- 36 % du linéaire à maintenir ou à conforter.

Le schéma environnemental des berges est clairement orienté vers la renaturation, mais en tenant compte des contraintes, notamment celles liées aux accès aux loisirs, aux circulations douces et aux activités portuaires.

Ce schéma a été réalisé par l'IAU îdF, dans le cadre du Plan Seine et du contrat de plan interrégional du Bassin parisien, à la demande du conseil régional et de la Driee, avec une participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

De nombreuses réalisations et projets inspirés par ce schéma, portés par les acteurs locaux, ont d'ores et déjà vu le jour, et la dynamique continue.

Les cartes d'orientation d'intervention du schéma environnemental des berges font partie intégrante du SRCE adopté en octobre 2013.

► <http://j.mp/extraitschemaberges>

Sources : IAU îdF, conseil régional

Quelques démarches territoriales comme le plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne, le Plan bleu du Val-de-Marne sont développées sur <http://j.mp/mementoidf2015>

## 6 LA GESTION DE L'EAU

### LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (SDAGE)

Il répond aux exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006, transposant la directive-cadre européenne sur l'eau de 2000, qui a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992.

En cohérence avec les objectifs de la loi Grenelle 1, le Sdage Seine-Normandie a pour ambition d'obtenir en 2015 le bon état écologique (fixé selon des critères physico-chimiques et biologiques) d'un quart des cours d'eau et de près d'un sixième des eaux souterraines<sup>(3)</sup>. Les enjeux identifiés par le comité de bassin Seine-Normandie pour la

<sup>(3)</sup> Les objectifs du Sdage adopté le 28 octobre 2009 concernant l'atteinte du « bon état global » (quantitatif et qualitatif) des 26 masses d'eau souterraines (partiellement) françaises sont l'atteinte du « bon état global » pour 4 d'entre elles en 2015, 5 d'entre elles en 2021 et 17 d'entre elles en 2027. C'est l'atteinte de l'objectif de bon état qualitatif qui est limitant. Le bon état quantitatif doit être atteint pour toutes ces masses d'eau dès 2015.

révision du Sdage 2016-2021 sont :

- préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer ;
- anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique, inondations et sécheresses, pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau ;
- favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau ;
- renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale ;
- améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et l'impact du changement climatique pour orienter les prises de décision.

#### Les défis du Sdage 2016-2021

Les enjeux de la gestion équilibrée de la ressource en eau sont traduits sous forme de défis. Ces derniers constituent les orientations fondamentales du Sdage permettant d'atteindre les objectifs environnementaux, c'est-à-dire :

- défi 1** : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- défi 2** : diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- défi 3** : réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- défi 4** : protéger et restaurer la mer et le littoral
- défi 5** : protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- défi 6** : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- défi 7** : gérer la rareté de la ressource en eau
- défi 8** : limiter et prévenir le risque d'inondation

Le document du Sdage et le programme d'actions 2016-2021 sont soumis à l'avis de l'assemblée régionale.

Source : conseil régional

#### LES SAGE ET LES CONTRATS DE BASSIN

Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), qui possèdent un caractère impératif d'application immédiate. Ils sont élaborés dans le cadre d'un comité de bassin en association entre des représentants de l'État, des collectivités locales et de la société civile. Ils sont soumis à la consultation des conseils régionaux et départementaux concernés. Ils fixent des orientations fondamentales pour parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

L'Île-de-France est régie par le Sdage du bassin de la Seine, qui se décline en 22 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**Sage**) élaborés par des commissions locales de l'eau, dont seulement quelques-uns sont opérationnels en 2014 :

- **3 Sage approuvés sont en première révision** : Mauldre, Orge-Yvette, Nonette (pour partie) ;
- **2 Sage sont mis en œuvre** : nappe de Beauce, Yverres ;
- **4 Sage sont en cours d'élaboration** : Marne Confluence, Petit Morin et Grand Morin, Bièvre, Croult-Engchien-Vieille Mer ;
- **1 périmètre reste à définir** : Bassée-Voulzie.

La directive-cadre européenne sur l'eau du 22 décembre 2000 implique la réalisation d'un état des lieux très poussé et l'obligation de résultats par rapport aux objectifs définis. Elle fixe un objectif de bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015.

## L'état d'avancement des Sage en 2014



Les actions de reconquête des milieux aquatiques et associés sont menées dans le cadre de contrats d'objectifs et de programmation.

### Les contrats de bassin

- **20 contrats de bassin sont actifs début 2015** : Aubette de Magny, Aubette de Meulan, rus du Roy, Sausseron, Ysieux, Beuvronne, Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, Marne Confluence, Seine parisienne amont, Bièvre aval, Yvelles aval Réveillon, Yvelles amont, Yvette amont, Yvette aval, Rémarde amont, Orge aval, Orge amont, La Rémarde-Le Perray, Bièvre amont, Juine.
- **2 sont en élaboration** : Essonne aval, École.

Sources : IAU idF, conseil régional

### LE CONTRAT DE NAPPE DU CHAMPIGNY, L'ASSOCIATION AQUI' BRIE

AQUI' Brie, qui regroupe une quarantaine de membres, est l'observateur privilégié de la nappe des calcaires de Champigny depuis près de 15 ans. L'une de ses missions est d'inciter à une gestion patrimoniale de la ressource, qui permettra aux générations futures de consommer de l'eau de qualité sur le territoire où elles résident. AQUI' Brie s'associe aux démarches de protection sélective de certains captages désignés comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable ou prioritaires pour anticiper la poursuite de la dégradation de leur qualité. AQUI' Brie sensibilise et accompagne tous les usagers professionnels : les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires, les carriers, les golfs, les industriels, les agriculteurs et les collectivités.

Plus de 180 communes se sont engagées dans la démarche de réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien de leurs espaces en signant la charte du Champigny ; 36 sont aujourd'hui au zéro phyto. 159 agriculteurs du territoire de l'Ancœur, incluant l'aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis, sont accompagnés vers une réduction des intrants agricoles incluant les herbicides.

L'association innove dans la recherche de solutions complémentaires à la réduction à la source de la pollution afin de limiter le transport de polluants vers la nappe. En 2012, les zones tampon de Rampillon ont



© IRSTEA

Aménagement par un syndicat de rivière d'une zone épuratrice de pesticides à Rampillon (77)

été inaugurées. Il s'agit de 4 zones humides permettant de réduire la teneur en pesticides des eaux issues du drainage agricole. En 2014, AQUI' Brie a reçu le grand prix du Génie écologique dans la catégorie « au service de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles » pour cette action pilote.

Source : AQUI' Brie

### LA GESTION DES PHYTOSANITAIRES, LE PLAN ÉCOPHYTO 2018 : DES AVANCÉES CONCRÈTES EN ÎLE-DE-FRANCE

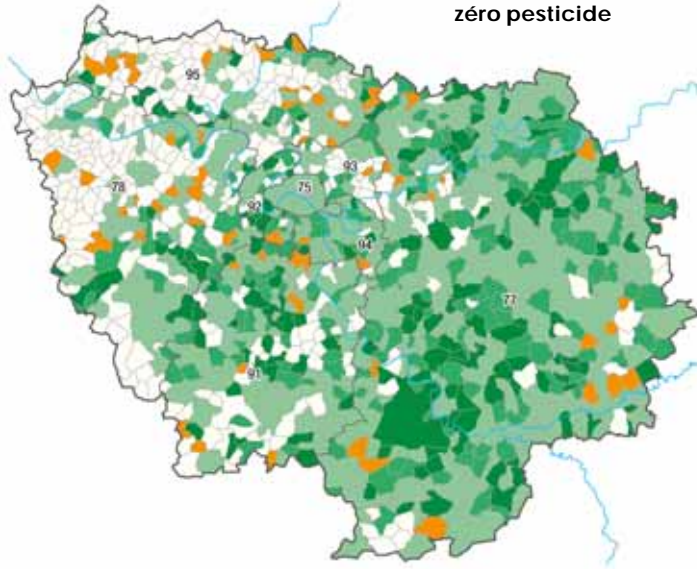
Le plan Écophyto lancé en 2008 suite au Grenelle de l'environnement vise à réduire fortement l'usage des produits phytosanitaires en zone agricole comme en zone non agricole. Il s'intègre dans le cadre européen défini par la directive 2009/128/CE du 21/10/2009 (cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable) et s'inscrit pleinement dans la démarche agro-écologique portée par le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dont l'enjeu est de concilier performance écologique et performance économique.

Les objectifs au niveau régional sont d'accompagner le secteur agricole dans la maîtrise de systèmes de production économes en produits phytosanitaires, mais également d'aider les gestionnaires d'espaces non agricoles à anticiper l'interdiction de ces produits – prévue en 2020 pour les espaces publics et en 2022 pour les usages amateurs (loi Labbé 2014-110 du 6 février 2014).

5 ans après le lancement de la déclinaison régionale du plan Écophyto, ses grands axes sont déployés avec des avancées concrètes :



### Les collectivités engagées dans une démarche zéro pesticide



#### Utilisation des pesticides

- zéro pesticide
- zéro pesticide, sauf espace contraint
- réduction engagée
- usage habituel
- information non renseignée

N 0 10 km  
Sources : Natureparif mai 2015  
© IAU ÎF 2015

création d'un réseau de surveillance biologique du territoire, formation des applicateurs, constitution d'un réseau de fermes d'acquisition de références, financement d'actions d'intérêt régional.

Source : Drieu

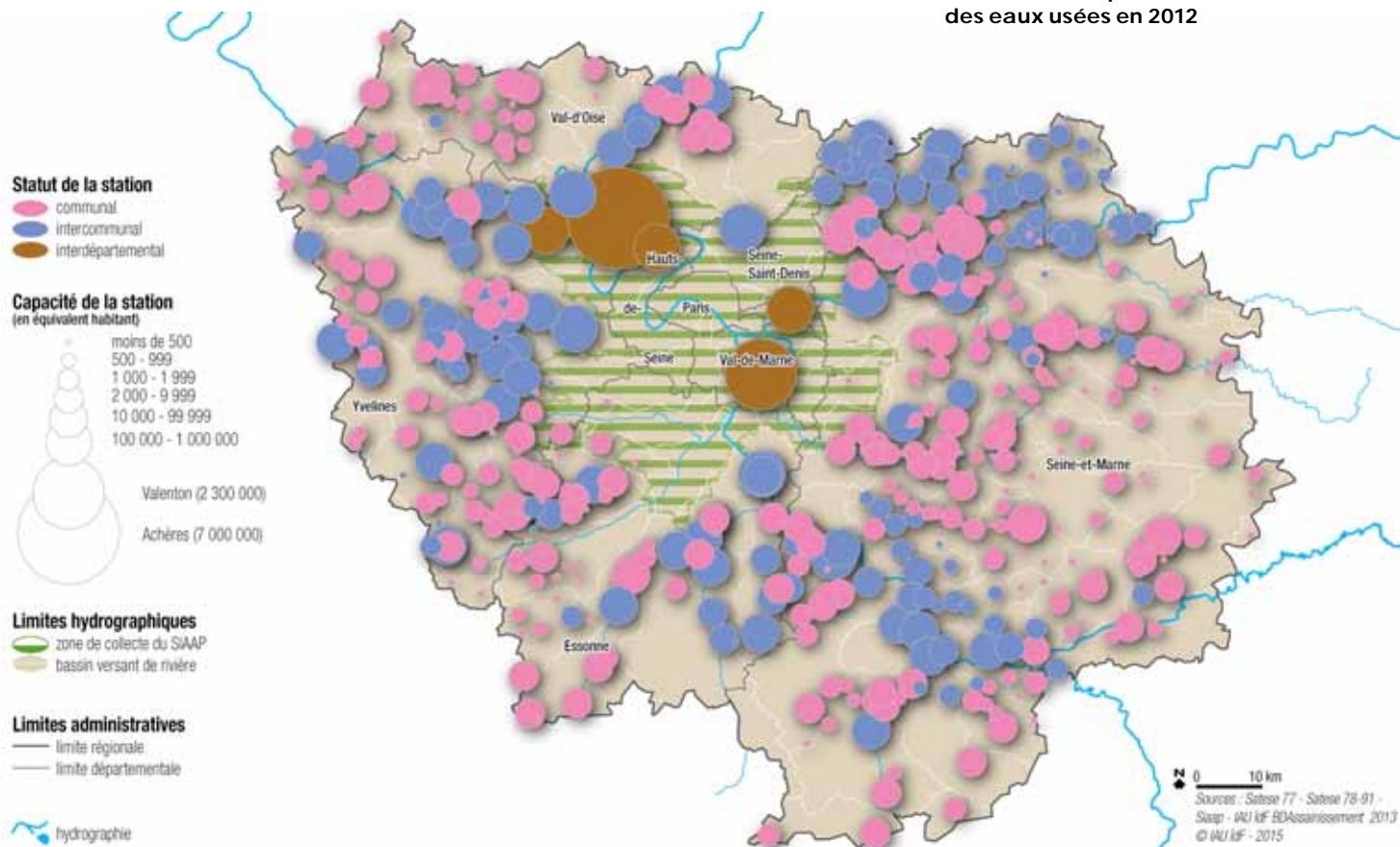
### L'objectif zéro pesticide et les collectivités d'Île-de-France, une dynamique en marche

Depuis 2011, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité (Natureparif) recense l'usage des pesticides par les collectivités franciliennes sur les espaces que celles-ci gèrent de façon directe ou indirecte : voirie, espaces verts, terrains de sport et cimetières. L'objectif est de valoriser les communes qui se sont engagées dans une démarche d'arrêt total ou partiel de l'usage des pesticides.

Au 1<sup>er</sup> juin 2015, sur les 1 401 collectivités de la région Île-de-France, plus de la moitié des 1 281 communes (72 %, Paris incluse), 20 intercommunalités (18 %) et 6 départements sur 8 ont répondu à l'enquête. 93 % de ces communes déclarent être engagées dans une réduction de l'usage des pesticides, 12 % des collectivités franciliennes appliquent la règle du zéro pesticide sur l'ensemble des espaces dont elles ont la gestion et 15 % n'utilisent des pesticides que sur les espaces à contraintes (terrains de sport, golfs, cimetières). Les 6 départements renseignés se sont engagés dans une démarche de réduction des pesticides, mais seul le Val-d'Oise déclare avoir banni tout usage de pesticides sur les espaces dont il a la charge.

Source : Natureparif

## Les stations d'épuration des eaux usées en 2012



## 7 L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées domestiques est très majoritairement assuré collectivement, par 500 stations d'épuration à maîtrise d'ouvrage publique accompagnées de plus de 80 stations privées.

Sources : IAU idF BD STEP, données Satese 2012

Le Siaap, Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne, couvre un territoire de 1 980 km<sup>2</sup> sur Paris, sa petite couronne et au-delà. Il assure le transport et le traitement des eaux usées de près de 8,5 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels, ainsi que des eaux pluviales, dans 5 usines, selon un système historiquement centralisé, avec une inflexion depuis le milieu des années 1990 afin de mieux répartir les points de traitement. Il traite 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux sales par temps sec, auxquels viennent s'ajouter brutalement des eaux de ruissellement en cas de fortes pluies, ce qui nécessite des moyens de prévision, de gestion et de traitement adaptés pour protéger le milieu récepteur de la Seine et de la Marne.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la zone Siaap, outil de planification, s'étend sur la période 2007-2021 et confirme la déconcentration des moyens d'épuration initiée par le « scénario C » dans la décennie précédente. Une actualisation de ce schéma directeur est en cours afin d'intégrer des évolutions intervenues depuis son adoption (contexte réglementaire, Sdage voté en 2009, nouveaux outils d'appréciation de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000, évolution de la population plus rapide que prévue, amélioration des

performances épuratoires des stations du Siaap, émergence des projets issus du Grand Paris).

Sources : IAU idF, conseil régional

---

## 8 L'EAU ET LA SANTÉ

### LA PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

D'après le *Baromètre santé environnement 2007* de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), 70 % des Franciliens déclarent consommer de l'eau du robinet et 30 %, uniquement de l'eau en bouteille. Les personnes qui ne consomment jamais d'eau du robinet indiquent ne pas en apprécier le goût ou la trouver trop calcaire (respectivement 64 % et 63 %). Cette non-consommation n'est pas liée à la crainte d'un risque pour la santé. D'ailleurs, la majorité des Franciliens (80 %) déclarent être satisfaits de la qualité de l'eau distribuée dans leur commune, même si des craintes sont souvent évoquées lorsqu'il s'agit d'utiliser cette eau pour l'alimentation des nourrissons et des femmes enceintes. Ces inquiétudes mettent en évidence un manque de communication dans la mesure où, en dehors de restrictions particulières en cas de dépassement des seuils de qualité, toutes les populations, même vulnérables, peuvent consommer l'eau du robinet.

Des restrictions d'usage de l'eau du réseau public sont en effet imposées en cas de pollution par les nitrates ou les pesticides. Ces éléments sont les premiers cités par les Franciliens comme pouvant

présenter un risque pour la santé (respectivement par 28 % et 17 % des Franciliens), tout comme le plomb, cité par 19 % des Franciliens. Enfin, si 70 % des Franciliens ont le sentiment d'être plutôt bien informés sur l'eau du robinet et ses effets sur la santé, seuls 52 % sont satisfaits de l'information reçue sur la qualité de l'eau du robinet dans leur commune. Une partie de la population n'est donc pas informée de la qualité de l'eau, en particulier les locataires et les copropriétaires, qui ne reçoivent pas de facture d'eau. Or celle-ci est toujours accompagnée de la synthèse des résultats des contrôles réalisés.

## LES RISQUES SANITAIRES

La pollution de l'eau peut être de plusieurs types : physique (limpidité altérée, température modifiée), chimique (nitrates, métaux et autres micropolluants), organique (entraînant une surconsommation d'oxygène indispensable à la vie aquatique) ou microbiologique, avec l'introduction de germes pathogènes (bactéries, virus, parasites).

Les risques pour la santé humaine peuvent être microbiens et se manifester à court terme par des pathologies, le plus souvent de nature digestive. Ce sont des gastro-entérites dues à des bactéries, à des parasites ou à des virus. Ces pathologies font généralement suite à des contaminations accidentelles ou à des pannes dans la procédure de désinfection de l'eau.

Une contamination importante par des agents chimiques (métaux, pesticides, nitrates...) peut survenir lors de déversements accidentels. Dans ce cas, les risques sanitaires sont immédiats. Ces situations sont rares et, le plus souvent, la contamination est chronique et

les effets d'une intoxication lente, par consommation régulière d'une eau faiblement contaminée, se manifestent à long terme (plusieurs mois ou décennies).

Des études sur l'animal ont montré les effets sur la reproduction de l'ingestion de doses élevées de nitrates. Chez l'homme, les études épidémiologiques n'ont pas permis jusqu'ici d'établir une relation directe entre les concentrations en nitrates dans les eaux de boisson et les avortements spontanés, les effets tératogènes et/ou les effets sur le développement postnatal.

Les effets sanitaires des pesticides à court et à long termes sont variés mais peuvent être regroupés en 3 grandes catégories selon les organes cibles :

- effets sur le système nerveux central (exposition à court ou à long terme) : anxiété, désordres mentaux réversibles ou non, convulsions (fortes doses), etc. Ces effets ont été observés chez les employés des unités de production/conditionnement de pesticides ;
- effets sur la reproduction (exposition à long terme). De nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens. Des associations statistiques relativement solides entre exposition aux pesticides et effets sur la reproduction ont été montrées dans certaines études épidémiologiques ;
- effets cancérigènes (exposition à long terme). Les effets cancérigènes de certains pesticides ont été montrés chez l'animal (principalement lymphomes, tumeurs au foie et aux reins) avec une exposition par ingestion. De ce fait, ces pesticides sont classés cancérigènes possibles ou, plus rarement, cancérigènes probables chez l'homme.

Afin de protéger la santé publique, l'eau destinée à la consommation humaine est :

- préservée par l'instauration de périmètres de protection ;
- traitée dans des stations d'épuration ;
- sévèrement contrôlée.

Le contrôle de qualité de l'eau porte sur plus de 50 paramètres regroupés en 4 grandes catégories. En 2012, plus de 25 000 prélèvements ont été réalisés sur l'eau destinée à la consommation. Les résultats mettent en évidence la très bonne qualité de l'eau du robinet par rapport aux principaux paramètres mesurés en France :

- 99,9 % de la population de la région a été alimentée par une eau considérée comme de bonne, voire d'excellente qualité bactériologique ;
- 98,7 % de la population francilienne a consommé une eau toujours conforme vis-à-vis des pesticides (contre 95,4 % en 2006) ;
- 99,9 % de la population régionale a consommé une eau toujours conforme en nitrates (contre 99,1 % en 2006) ;
- près de 100 % de la population francilienne a consommé une eau toujours conforme en fluor (contre 99,1 % en 2006).

Source : ORS

**Pour en savoir plus :**

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

[www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)

[www.aquibrie.fr](http://www.aquibrie.fr)

[www.valdemarne.fr/sites/default/files/actions/charte\\_plan\\_bd\\_0.pdf](http://www.valdemarne.fr/sites/default/files/actions/charte_plan_bd_0.pdf)

<http://eau.seine-et-marne.fr>

[www.ors-idf.org](http://www.ors-idf.org)

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

<http://jj.mp/mementoidf2015>